

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2024**

Nombres de Conseillers :

En exercice :11
Présents : 7
Absents : 4

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 06 février 2024, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A
MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S,
Mmes PIOCHAUD A, MERLAUD S

Mme PIOCHAUD A a donné pouvoir à M RAFFE D

SECRETARIE DE SÉANCE : Mme MONTUS A

DATE DE PUBLICATION : 16 février 2024

ORDRE DU JOUR

1. Création de zones d'accélération des énergies renouvelables

Lors de la précédente séance, le conseil municipal avait délimité les zones d'accélération. Aucune observation du public n'a été faite au cours de la consultation du 20 décembre 2023 au 15 janvier 2024.

A l'unanimité, le Conseil Municipal définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables, les zones proposées telles que présentées lors de la séance du 11 décembre 2023 et valide la transmission de la cartographie de ces zones à Mme La sous-Préfète et à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge.

2. Élaboration d'un Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge ouverte au public pour les Véhicules Électriques et les véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE) par le SDEER

Il s'agit de transférer au SDEER (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural) la compétence « Infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE) ». L'objectif serait l'installation d'une borne de recharge Place de la Fontaine. Cela permettrait le développement économique des commerçants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de transférer au SDEER la compétence optionnelle « IRVE » pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité.

3. Demande de subvention Fonds Vert : aménagement du parvis de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement de la place et du parvis de la Mairie et notamment le choix d'intégrer des espaces végétalisés pour être en cohérence avec les objectifs de la loi Climat et Résilience.

Le montant des travaux de renaturation et végétalisation s'élève à 39 079,68€ HT (frais d'études compris).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le dispositif du Fonds vert à hauteur de 40 % du montant des travaux et études correspondant soit une aide de 15 631,87€.

4. Demande de subvention Adour Garonne : aménagement du parvis de la Mairie

Monsieur le Maire informe que l'agence de l'Eau Adour Garonne dispense des aides au titre de la des-imperméabilisation.

Le montant des travaux de renaturation et végétalisation s'élève à 39 079,68€ HT (frais d'études compris).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'agence Adour Garonne à hauteur de 40 % du montant des travaux et études correspondant soit une aide de 15 631,87€.

5. Ouvertures de crédit en dépenses d'investissements

Monsieur le Maire fait état des dépenses d'investissement concernées :

- bétonnière électrique : Brico Dépôt: 274,17 € HT soit 329 € TTC. Article 2157
- Fourniture et pose de radiateurs électriques à la garderie et éclairage extérieurs cantine : Antennes 17 Multimédias : 1591,40€ soit 1909,68€ TTC Article 2131

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les dépenses susmentionnées.

6. Délibération donnant mandat au CDG pour la mise en concurrence du contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Le contrat groupe d'assurance des risques statutaires arrive à son terme le 31 décembre 2024.

Une délibération est nécessaire pour que la Commune puisse participer au marché public.

Ce contrat couvre les risques statutaires de l'employeur. Cela permet à la collectivité de bénéficier, en partie, du remboursement des traitements maintenus aux agents absents pour raison de santé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve le droit d'y adhérer.

7. Demande de subvention du Collège André Albert pour un voyage scolaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer au financement du séjour pédagogique à Paris proposé par le Collège André Albert de Saujon du 03 au 07 juin 2024 à hauteur de 25€ par enfant nancrassien soit 50€.

8. Demande de subvention du Lycée professionnel de l'Atlantique de Royan pour un voyage scolaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer au financement du séjour linguistique en Espagne proposé par le Lycée professionnel de l'Atlantique du 04 au 07 mars 2024 à hauteur de 25€ par enfant nancrassien soit 25€.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les maires du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) ont été convoqués à l'inspection académique le 25 janvier 2024. Il y aura une fermeture de classe pour la rentrée scolaire 2024-2025, qui se fera, en théorie, à Sablonceaux. Il y avait 162 enfants scolarisés dans le RPI en 2023, il en est prévu 160 l'année prochaine.

Des banderoles seront installées prochainement pour inciter les parents à inscrire leurs enfants rapidement.

- Une réunion est prévue avec Madame l'inspectrice de l'Éducation Nationale, les maires et les professeurs des trois écoles afin d'évoquer l'école unique sur un seul site et la fin du RPI.

- Monsieur le Maire explique que des devis pour la réparation de la toiture et la mise aux normes de l'électricité ont été demandés pour la boucherie.

- Un devis pour l'élagage des peupliers, Place de la Fontaine, a été demandé auprès de l'entreprise En Toutes Saisons. Celui-ci s'élève à 5836€ TTC. Les travaux seront à réaliser pour l'hiver prochain.

- Un devis pour la mise aux normes électriques et l'éclairage du préau ainsi que pour l'éclairage extérieur de la grande salle d'un montant de 7 798,92€ TTC a été élaboré par Royal Elec.

- Le prochain conseil d'école aura lieu le 05 mars à Sablonceaux.

- La Commission Communale des Impôts directs se réunira le 14 mars.

- Une réunion aura lieu à Sainte Gemme le 22 février pour un projet de jeux inter-communes.

- Il est prévu une augmentation de la redevance des ordures ménagères de l'ordre de 5€ par personne.

- Monsieur le Maire expose le projet de changer le type de chauffage à la cantine et d'y installer une pompe à chaleur.

En effet, du fait d'une VMC trop puissante, les radiateurs électriques ne parviennent pas à réchauffer la salle du restaurant scolaire convenablement. A l'heure actuelle, la VMC est coupée. Elle est rallumée à la fin du service.

- Monsieur le Maire a rendez-vous cette semaine avec une personne intéressée pour reprendre l'épicerie.